



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Espaces de coworking, de réunion et adhésions

Décarbon Lab

Association loi 1901 – SIRET : 944 916 196 000 16

Siège social : 21 rue du Moulin 36300 Le Blanc

Contact : contact@decarbon-lab.fr

Version en vigueur au : 05 mars 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont établies par l'association Décarbon Lab (ci-après le « Prestataire »), dont l'objet est de favoriser la transition écologique et le développement de solutions décarbonées, en cohérence avec les valeurs de sobriété, de coopération et d'innovation durable qui animent son projet.

Elles régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Prestataire et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client » ou l' « Adhérent ») souhaitant accéder aux espaces de travail, aux salles de réunion ou aux services d'adhésion proposés par Décarbon Lab.

Portée exclusivement professionnelle (B2B). Les présentes CGV s'adressent exclusivement à des personnes agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou associative. Elles ne sont pas destinées aux consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. En conséquence, les dispositions protectrices du droit de la consommation (notamment le droit de rétractation de 14 jours prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation) ne sont pas applicables. Toute personne souhaitant souscrire à nos services à titre strictement personnel, en dehors de tout cadre professionnel, est invitée à contacter le Prestataire afin d'examiner les modalités adaptées à sa situation.

Le Prestataire agit en qualité de preneur à bail commercial et est autorisé, à titre dérogatoire, à sous-louer les locaux conformément à l'article 12 du bail commercial conclu avec le bailleur SCI 4S. Les présentes CGV intègrent les stipulations imposées par ce bail, dont la reproduction intégrale de l'article 12 est requise.

Ces CGV sont accessibles en permanence sur la plateforme de réservation du Prestataire et communiquées lors de toute validation de commande ou d'adhésion. En accédant aux services, le Client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Au sens des présentes CGV, les termes suivants désignent :

- « Prestataire » : l'association Décarbon Lab, preneur du bail commercial et organisateur des services décrits aux présentes ;
- « Client » ou « Adhérent » : toute personne physique ou morale utilisant les services proposés par le Prestataire ;
- « Locaux » : les espaces mis à disposition par le Prestataire dans le cadre de son bail commercial, formant un tout indivisible ;
- « Prestation » : tout service de mise à disposition d'espace de travail, de salle de réunion, ou toute adhésion souscrite auprès du Prestataire ;
- « Plateforme » : le site internet et/ou l'outil de réservation en ligne mis à disposition par le Prestataire ;
- « Contrat » : l'ensemble formé par les présentes CGV et les conditions particulières résultant de la commande ou de l'adhésion du Client ;
- « Bail » : le bail commercial conclu entre le Prestataire et la SCI 4S, dont l'article 12 est intégralement reproduit à l'article 13 des présentes.

ARTICLE 2 – OBJET ET NATURE DU CONTRAT

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire met à disposition du Client des espaces de travail partagés, des salles de réunion et des services associés, ainsi que les modalités d'adhésion à l'association Décarbon Lab.

Le présent contrat constitue une prestation de services. Il ne s'agit en aucun cas d'un bail commercial, d'un bail professionnel, d'un contrat de sous-location au sens du Code de commerce ou d'un bail d'habitation. Il ne confère au Client aucun droit réel, aucun droit au renouvellement, ni aucun droit de propriété commerciale sur les espaces utilisés.

Le Client reconnaît expressément que les Locaux forment un tout indivisible et qu'il ne pourra, en aucun cas, invoquer un droit direct à l'encontre du bailleur (SCI 4S), notamment en cas de fin du bail principal pour quelque cause que ce soit.

La sous-location consentie par le Prestataire prend fin de plein droit et immédiatement au cas où le bail principal viendrait à prendre fin, à son terme convenu ou par anticipation, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 3 – SERVICES PROPOSÉS

3.1 Espaces de travail et coworking

Le Prestataire propose l'accès à des espaces de travail partagés comprenant notamment :

- La mise à disposition de postes de travail équipés (bureaux, chaises, mobilier) ;
- L'accès à Internet haut débit par connexion Wi-Fi ;
- L'accès aux espaces de vie commune (cuisine, sanitaires, espaces de convivialité) ;
- Des prestations d'entretien et de nettoyage régulières des parties communes ;
- L'accès à des services d'impression dans des limites raisonnables et dans une démarche éco-responsable.

3.2 Salles de réunion

Le Prestataire met à disposition des salles de réunion équipées, accessibles sur réservation préalable via la Plateforme. La disponibilité des salles est soumise aux réservations en cours. L'utilisation des salles de réunion fait l'objet d'une tarification spécifique précisée sur la Plateforme.

3.3 Adhésions

Le Prestataire propose différentes formules d'adhésion à l'association Décarbon Lab, permettant l'accès à tout ou partie des services susmentionnés selon des conditions tarifaires définies. Les modalités de chaque formule sont détaillées sur la Plateforme.

3.4 Événements et animations

Le Prestataire se réserve la faculté d'organiser ponctuellement des événements, conférences, ateliers ou animations dans les Locaux. Le Client en sera informé dans les meilleurs délais. De tels événements peuvent entraîner une indisponibilité temporaire de tout ou partie des espaces communs.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION

4.1 Inscription en ligne

L'inscription et la gestion des abonnements ou des adhésions s'effectuent via la Plateforme. En validant son inscription, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CGV ainsi que le règlement intérieur en vigueur.

4.2 Documents requis

Pour toute souscription, le Client professionnel (personne morale) devra fournir au plus tard au jour de la commande :

- Un extrait Kbis ou équivalent ;
- Une copie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- Tout document attestant que son activité est compatible avec la destination des Locaux (transition écologique, innovation durable, développement de solutions décarbonées).

Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à tout Client dont l'activité serait incompatible avec la destination autorisée par le bail ou avec les valeurs de l'association.

4.3 Remise des accès

À la suite de la validation de l'inscription, le Client se voit communiquer par voie électronique les codes ou moyens d'accès aux Locaux. Ces accès sont strictement personnels et ne peuvent être transmis à des tiers. Le Client s'engage à informer immédiatement le Prestataire en cas de perte ou de compromission de ses codes d'accès.

ARTICLE 5 – DESTINATION ET USAGE DES ESPACES

Le Client s'engage à utiliser les espaces mis à disposition exclusivement pour l'exercice d'activités professionnelles compatibles avec la destination des Locaux telle que définie dans le bail commercial, à savoir les activités liées à la transition écologique, à l'innovation durable et à la réduction de l'empreinte environnementale.

Toute activité impliquant l'accueil du public dans le cadre d'une activité commerciale de détail, de production industrielle ou artisanale, ou tout usage aux fins d'habitation est strictement interdite.

Le Client s'engage à occuper les espaces paisiblement, à ne pas perturber le bon fonctionnement du lieu ni gêner les autres occupants, et à respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et les règles de vie collective définies dans le règlement intérieur.

Le Client s'interdit de céder, de transmettre ou de mettre à disposition ses droits d'accès à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

Le Prestataire pourra à tout moment accéder aux espaces afin d'y effectuer des travaux de maintenance, de réparation ou toute intervention nécessaire au bon entretien des Locaux.

ARTICLE 6 – DURÉE ET RÉSILIATION

6.1 Durée

Les abonnements et adhésions sont conclus pour une durée déterminée ou indéterminée selon la formule choisie, telle qu'indiquée sur la Plateforme et dans les conditions particulières. Sauf mention contraire, ils sont renouvelés par tacite reconduction pour des périodes identiques.

6.2 Résiliation à l'initiative du Client

Pour les contrats à durée indéterminée, le Client peut résilier son abonnement à tout moment via la Plateforme ou par notification écrite adressée au Prestataire, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois. Tout mois commencé reste intégralement dû.

Les réservations ponctuelles (salles de réunion, journées de coworking) ne sont pas remboursables en cas d'annulation de moins de 48 heures avant la date réservée. Au-delà de ce délai, un avoir peut être accordé à la discrétion du Prestataire.

6.3 Résiliation à l'initiative du Prestataire

Le Prestataire peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations contractuelles (impayés persistants, non-respect du règlement intérieur, comportement incompatible avec la vie collective, activité non conforme à la destination des Locaux), après mise en demeure restée infructueuse pendant trente (30) jours.

En cas de fin du bail principal pour quelque cause que ce soit, les contrats de mise à disposition prennent fin de plein droit et immédiatement, sans que le Client ne puisse prétendre à une indemnité quelconque à l'égard du Prestataire ou du bailleur.

6.4 Conséquences de la résiliation

À la résiliation, le Client est tenu de quitter les espaces dans l'état où il les a reçus, de restituer les moyens d'accès et de s'acquitter de toutes les sommes dues. Le dépôt de garantie, s'il a été versé, est restitué dans un délai de soixante (60) jours suivant la demande écrite du Client, déduction faite des sommes éventuellement dues.

ARTICLE 7 – TARIFS ET PAIEMENT

7.1 Prix

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande ou de la souscription de l'adhésion, exprimés en euros hors taxes. La TVA applicable est ajoutée au tarif hors taxe selon le taux en vigueur.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs, avec un préavis d'un (1) mois pour les contrats en cours. En cas de désaccord, le Client peut résilier son contrat dans les conditions prévues à l'article 6.2.

7.2 Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en ligne via la Plateforme, par carte bancaire ou prélèvement automatique. Le paiement est exigible à la commande ou, pour les abonnements mensuels, au début de chaque période.

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès aux Locaux. Des pénalités de retard au taux légal en vigueur, majorées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, pourront être appliquées conformément aux dispositions légales.

7.3 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie peut être demandé lors de la souscription, dont le montant est précisé dans les conditions particulières. Il est restitué dans un délai de soixante (60) jours suivant la fin du contrat, sous déduction des éventuels impayés ou dommages constatés.

ARTICLE 8 – RÉSERVATION DES SALLES DE RÉUNION

La réservation des salles de réunion s'effectue exclusivement via la Plateforme, sous réserve de disponibilité. Toute réservation confirmée engage le Client au paiement de la prestation correspondante.

Les annulations effectuées moins de 48 heures avant la date de réservation ne donnent lieu à aucun remboursement. Au-delà de ce délai, le Client peut prétendre à un avoir valable six (6) mois.

Le Prestataire pourra, en cas de nécessité impérieuse (événement, force majeure, travaux urgents), annuler une réservation. Le Client sera alors remboursé intégralement ou bénéficiera d'un report, sans autre indemnité.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DES PARTIES

9.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre à disposition des espaces propres, entretenus et conformes à la description des prestations souscrites ;
- Assurer un accès Internet fonctionnel dans la mesure du possible, sans garantie de continuité absolue ;
- Informer le Client de toute modification significative des conditions d'accès ou des tarifs avec un préavis raisonnable ;
- Traiter avec confidentialité toutes les informations relatives au Client.

Le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'interruption de service liée à des causes extérieures à sa volonté (panne réseau, force majeure, travaux imposés par le bailleur, etc.).

9.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Respecter le présent contrat, le règlement intérieur et les consignes de sécurité ;
- N'exercer dans les Locaux que des activités compatibles avec la destination définie à l'article 5 ;

- Entretien avec soin des espaces et équipements mis à disposition et signaler sans délai toute dégradation au Prestataire ;
- Contracter et maintenir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité dans les Locaux ;
- Fournir sur simple demande du Prestataire une attestation d'assurance à jour ;
- Ne pas troubler la tranquillité des autres occupants ni causer de nuisances ;
- S'acquitter ponctuellement des sommes dues au titre du contrat.

ARTICLE 10 – ASSURANCES

Le Client s'engage à souscrire, préalablement à son entrée dans les Locaux et pour toute la durée de sa présence, une assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation auprès d'un assureur notoirement solvable. Cette assurance devra couvrir notamment les dommages causés aux tiers, aux locaux et aux équipements mis à disposition.

Le Client reconnaît être seul responsable de ses biens et équipements personnels présents dans les Locaux. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradation du matériel du Client.

Le Client renonce et fera renoncer ses assureurs à tout recours contre le Prestataire ou son bailleur au titre des dommages matériels résultant d'incendie, explosion, dégâts des eaux ou dommages électriques, dans les conditions et limites fixées par les polices d'assurance respectives.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de retard, de mauvaise exécution ou d'inexécution des prestations dont la cause serait imputable au Client, à un tiers ou à un événement de force majeure.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et plafonnée au montant des prestations effectivement facturées au Client au cours des trois (3) derniers mois précédant le fait générateur du dommage. Toute réclamation pour dommages indirects (préjudice financier, perte de données, perte d'exploitation, etc.) est expressément exclue.

Constituent des cas de force majeure exonérant le Prestataire de toute responsabilité : pandémie, catastrophe naturelle, incendie, grève, panne généralisée des réseaux de télécommunication, décision de l'autorité publique, fin du bail principal, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté du Prestataire.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles du Client (nom, prénom, dénomination sociale, coordonnées professionnelles, données de paiement) dans le cadre de la gestion des abonnements, adhésions et réservations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

12.1 Responsable du traitement

Le responsable du traitement est l'association Décarbon Lab, dont le siège social est situé à 21 rue du Moulin 36300 Le Blanc. Toute demande relative à la protection des données peut être adressée à : contact@decarbon-lab.fr.

12.2 Finalités et bases légales du traitement

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes, sur les bases légales indiquées :

- Gestion des adhésions, abonnements et réservations – *base légale : exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD)*

- Facturation et gestion des paiements – *base légale : exécution du contrat et obligation légale (art. 6.1.b et 6.1.c RGPD)*
- Gestion de la relation client et communication sur les services – *base légale : intérêt légitime du Prestataire (art. 6.1.f RGPD)*
- Respect des obligations légales (comptabilité, archivage fiscal) – *base légale : obligation légale (art. 6.1.c RGPD)*

12.3 Durée de conservation

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, et au minimum conformément aux durées légales applicables :

- Données relatives au contrat et à la relation client : 5 ans à compter de la fin du contrat (prescription de droit commun) ;
- Pièces comptables et justificatifs de facturation : 10 ans (art. L.123-22 Code de commerce) ;
- Données de prospection commerciale : 3 ans à compter du dernier contact (recommandation CNIL).

12.4 Destinataires des données

Les données ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Elles peuvent être communiquées aux sous-traitants strictement nécessaires à l'exécution des prestations (prestataire de paiement, hébergeur de la Plateforme), lesquels sont tenus par des obligations de confidentialité et de sécurité conformes au RGPD.

12.5 Droits des personnes concernées et réclamation CNIL

Conformément au RGPD, toute personne physique dont les données sont traitées dispose des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement (« droit à l'oubli »), d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à : contact@decarbon-lab.fr, accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité.

Le Prestataire s'engage à répondre à toute demande dans un délai d'un (1) mois à compter de sa réception, prorogeable de deux (2) mois supplémentaires en cas de demandes complexes ou multiples, le Prestataire en informant alors le Client.

Si le Client estime, après avoir contacté le Prestataire, que ses droits ne sont pas respectés, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) – **3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – www.cnil.fr** – conformément à l'article 77 du RGPD.

ARTICLE 13 – CLAUSE OBLIGATOIRE : REPRODUCTION DE L'ARTICLE 12 DU BAIL COMMERCIAL

Conformément aux stipulations du bail commercial conclu entre le Prestataire (Association Décarbon Lab, preneur) et la SCI 4S (bailleresse), et en application de l'obligation de reproduire in extenso l'article 12 dudit bail au sein des conditions générales, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des dispositions suivantes et les accepte sans réserve :

▲ Clause obligatoire – Reproduction intégrale de l'article 12 du bail commercial

ARTICLE 12 – SOUS-LOCATION – LOCATION-GÉRANCE

Le PRENEUR est tenu d'exploiter personnellement les Locaux. Toute location-gérance, gérance-mandat, sous-location, totale ou partielle, ou plus généralement toute mise à disposition des Locaux au profit d'un tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit et précaire, sont interdites.

Toutefois, et par dérogation à ce qui précède, le BAILLEUR autorise le PRENEUR à sous-louer les locaux pour l'exercice des activités autorisées et dans le respect strict de son objet social, à savoir :

- Agir contre le changement climatique en développant des solutions décarbonées et des innovations techniques durables ;
- Préserver la biodiversité en créant des solutions fondées sur la Nature pour contrer son érosion et renforcer la résilience climatique ;
- Développer des modèles et concepts de solutions résilients basés sur un système d'intelligence collective ;
- Réduire l'empreinte carbone et protéger la biodiversité en soutenant les entreprises, créateurs et collectivités dans la mise en place de solutions environnementales ;
- Encourager l'économie circulaire en mettant en place des modèles de production circulaires où les déchets deviennent des ressources ;
- Promouvoir l'écoconception en concevant des produits intégrant dès leur conception des critères de durabilité, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone ;
- Accélérer l'innovation durable en réunissant startups, chercheurs, industriels et citoyens autour de projets collaboratifs.

Cette autorisation dérogatoire de sous-location est consentie à titre personnel. En conséquence, elle deviendra caduque de plein droit et immédiatement dans le cas où le PRENEUR viendrait à transmettre son droit au bail, de quelque manière que ce soit.

Le ou les sous-locataires n'auront aucun droit à l'égard du BAILLEUR et en particulier aucun droit au renouvellement, les Locaux formant un tout contractuellement indivisible au sens des articles L.145-31 et L.145-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, toute sous-location devra satisfaire aux conditions suivantes :

1. Les charges et conditions du sous-bail devront être compatibles avec l'ensemble de celles stipulées au présent bail, lesquelles prévaudront toujours ;
2. L'activité du sous-locataire ne devra nuire ni au standing des Locaux et de l'Immeuble, ni à leur tranquillité, et être conforme à la destination prévue au bail ;
3. La durée de la sous-location sera au plus égale à celle du bail restant à courir ; la sous-location prendra fin de plein droit et immédiatement au cas où (i) le bail viendrait à prendre fin à son terme convenu ou par anticipation pour quelque cause que ce soit ou (ii) l'une quelconque des conditions et autorisations prévues au présent article cesserait d'être remplie.

En conséquence, toute sous-location consentie par le PRENEUR n'aura d'effet que pendant la durée du bail, le PRENEUR pouvant seulement sous-louer à ses risques et périls et en faisant son affaire personnelle de son sous-locataire, lequel n'aura donc jamais aucun lien de droit avec le BAILLEUR, même lors du ou des renouvellement(s) éventuel(s) de la location principale.

Dans tous les cas :

- Le PRENEUR devra faire son affaire personnelle de l'éviction du sous-locataire pour le cas où le bail prendrait fin pour quelque raison que ce soit et prendra à sa charge toute indemnité d'éviction ou toute autre somme qui pourrait être due au sous-locataire ;
- Le PRENEUR demeurera débiteur de la totalité des loyers, redevances, charges et accessoires, et restera tenu de toutes les obligations ressortant du bail.

Dans tous les cas de sous-location, le contrat de sous-location ou, à défaut de contrat, les conditions générales de prestation de services de location devront impérativement contenir une clause par laquelle le sous-locataire déclare accepter et reconnaître que les Locaux forment un tout indivisible et qu'il ne pourra donc, en aucun cas, invoquer un droit direct à l'encontre du BAILLEUR, notamment en cas de fin de bail pour quelque cause que ce soit. À défaut, la sous-location sera inopposable au BAILLEUR et la clause résolutoire pourra être mise en œuvre à sa demande.

Dans l'hypothèse où le sous-locataire ne remplirait plus les conditions énoncées au présent article, l'autorisation de sous-louer deviendra immédiatement caduque de plein droit et le PRENEUR devra sans délai résilier la sous-location qu'il aura consentie, celle-ci étant réputée irrégulière.

Tout acte de sous-location consentie par le PRENEUR devra obligatoirement reproduire in extenso, au sein de l'acte ou des conditions générales, le présent article 12 qui s'imposera au sous-locataire.

Le Client, en acceptant les présentes CGV, reconnaît expressément avoir pris connaissance de l'intégralité de l'article 12 du bail commercial reproduit ci-dessus et s'engage à le respecter. Il reconnaît notamment que les Locaux forment un tout indivisible et qu'il ne dispose d'aucun droit direct à l'égard du bailleur (SCI 4S).

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur, disponible sur la Plateforme et affiché dans les Locaux, précise les règles de vie collective applicables à tous les occupants (horaires, utilisation des espaces communs, gestion des déchets, confidentialité, comportements attendus, etc.).

L'accès aux Locaux implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur. Le Client s'engage à le respecter et à le faire respecter par ses visiteurs éventuels. Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner la résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'article 6.3.

ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La marque, le logo, les contenus et l'ensemble des éléments visuels de Décarbon Lab sont la propriété exclusive de l'association. Toute reproduction, utilisation ou diffusion sans autorisation écrite préalable est interdite et constitutive de contrefaçon.

Le Prestataire peut mentionner le nom ou le logo du Client à titre de référence dans ses supports de communication, sauf opposition écrite de ce dernier formulée lors de la souscription.

ARTICLE 16 – CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations et documents de toute nature (économiques, techniques, commerciaux) auxquels elle aura accès dans le cadre de leurs relations, pendant toute la durée du contrat et pour une période de trois (3) ans suivant son expiration.

Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait que les espaces de travail partagés ne constituent pas des espaces privés. Il appartient au Client de prendre les précautions nécessaires pour la protection de ses informations confidentielles lors de son activité dans les Locaux.

ARTICLE 17 – MODIFICATION DES CGV

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Toute mise à jour sera notifiée au Client par voie électronique au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. À défaut d'opposition dans ce délai, le Client est réputé avoir accepté les nouvelles conditions. En cas de refus, le Client peut résilier son contrat conformément à l'article 6.2.

ARTICLE 18 – RÈGLEMENT DES LITIGES ET LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable. À cet effet, le Client peut adresser sa réclamation à : contact@decarbon-lab.fr.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. À défaut de résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de Décarbon Lab.

ARTICLE 19 – DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, les autres dispositions demeureront en vigueur dans toute leur force et portée.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît avoir reçu communication des présentes CGV et du règlement intérieur préalablement à toute souscription, et les avoir acceptés en connaissance de cause.

En acceptant les présentes CGV lors de la validation de sa commande ou de son adhésion sur la Plateforme, le Client reconnaît les avoir lues, comprises et acceptées sans réserve.

Décarbon Lab – Bâtir l'Avenir, Naturellement



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Decarbon Lab

Association Décarbon Lab

21 rue du Moulin – 36300 Le Blanc
contact@decarbon-lab.fr

Version adoptée par l'Assemblée Générale – [date à compléter]

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET OBJET

Article 1 : Objet et Complémentarité avec les Statuts

Le présent Règlement Intérieur (RI) a pour objet de définir les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des espaces et services de l'association **DECARBON LAB**. Il vient **compléter les statuts** de l'association, en précisant les modalités d'organisation non détaillées dans ceux-ci.

Toute personne utilisant l'espace de Decarbon Lab ou ses services, ou devenant membre, est réputée avoir lu, compris et accepté le présent règlement.

Article 2 : Mission, Axes et Éthique de l'Association

Decarbon Lab se positionne comme un laboratoire d'idées, un centre d'innovation et de collaboration dédié à la décarbonation, à l'économie circulaire, la protection de la biodiversité et la transition écologique.

Toutes les activités et l'utilisation du lieu doivent être alignées sur les **trois thématiques clés** de l'association :

- 1. **La décarbonation des activités humaines.**
- 2. **La préservation de la biodiversité** (économie régénérative, restauration écologique des écosystèmes, upcycling).
- 3. **L'accélération de la transition écologique** des entreprises, associations, collectivités et particuliers.

Le RI est destiné à garantir l'éthique de l'association, qui repose sur des valeurs humaines (intelligence collective, coopération, transparence) et écologiques (durabilité, diminution de l'empreinte carbone).

TITRE II – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES MEMBRES

Article 3 : Conditions d'Adhésion et Catégories

Decarbon Lab accueille des personnes physiques et morales. Pour devenir membre, il faut :

–

S'acquitter de la **cotisation annuelle** fixée par l'Assemblée Générale.

L'adhésion s'entend pour 12 mois de date à date. Les cotisations varient (par exemple, 30 € pour les particuliers à 1 500–5 000 € pour les bienfaiteurs).

Article 4 : Droits et Devoirs des Membres

Les membres sont considérés comme des **contributeurs**. Ils sont invités à s'impliquer activement dans la vie de l'association (gouvernance, commissions thématiques, ateliers).

Chaque membre doit faire preuve d'un comportement courtois, respectueux des convictions, des idées et de la vie privée des autres membres.

Article 5 : Départs et Sanctions

Départ / Radiation : La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation, cessation d'activité, ou pour motif grave (faute grave).

Faute Grave et Sanctions : Une faute grave constitue un manquement flagrant et répété aux valeurs des statuts. Le non-respect du présent RI est un exemple de manquement flagrant.

–

- En cas de manquement ou non-respect, des sanctions peuvent être prononcées, allant de l'avertissement à l'**exclusion temporaire ou définitive** du Tiers-Lieu.
-

TITRE III – GOUVERNANCE ET MODIFICATION

Article 6 : Gouvernance

Decarbon Lab est structuré selon les principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), privilégiant une **gouvernance démocratique et participative**.

Le présent RI sera établi par le Bureau et devra être **approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** qui suit. Il s'appliquera cependant dès sa validation en bureau.

Article 7 : Modalités de Vote à Distance et de Vote par Procuration

Conformément aux statuts de l'association, les membres de Decarbon Lab à jour de leur cotisation peuvent prendre part aux décisions des Assemblées Générales (AGO et AGE) en étant présents, représentés ou en votant à distance. Le présent article précise les conditions de mise en œuvre de ces modalités.

1. Le Vote par Procuration (ou Correspondance)

Le vote par procuration permet à un membre (le mandant) d'être représenté par un autre membre de l'association (le mandataire) lors de l'Assemblée Générale.

Limite de Représentation : Le vote par procuration est autorisé dans la limite de **deux (2) procurations par membre**.

Formalisme : La procuration doit être transmise par écrit au Bureau (ou au Secrétaire) avant la tenue de l'Assemblée Générale, par tout moyen permettant de prouver sa date de réception. Le mandat doit être clair et nominatif.

Validité : Le membre mandataire doit être lui-même membre de l'association et à jour de ses cotisations.

2. Le Vote à Distance (ou Vote Électronique)

Le vote à distance est un moyen d'assurer la **gouvernance démocratique et participative** de l'association en permettant aux membres n'assistant pas physiquement à l'Assemblée Générale de participer aux scrutins.

Champ d'Application : Le vote à distance s'applique à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Modalités Techniques : Le vote à distance est effectué par voie électronique via une plateforme sécurisée (ou tout autre dispositif technique choisi par le Bureau), garantissant l'identification du votant et le secret du scrutin.

Information : Les modalités d'accès au système de vote à distance (lien, identifiant, mot de passe) doivent être communiquées aux membres au moins **quinze (15) jours à l'avance** et soumises préalablement à l'examen du Bureau.

Délai : Le système de vote à distance sera ouvert pendant une période définie par le Bureau. La date limite de vote sera indiquée dans la convocation.

Comptabilisation : Les votes effectués à distance ou par procuration sont **pris en compte dans la majorité absolue** des membres pour la validité des décisions.

Article 8 : Modification du Règlement Intérieur

Le RI peut être modifié pour fixer les divers points non prévus par les statuts. Étant plus flexible que les statuts, sa modification est plus aisée.

Toute modification est décidée par l'organe qui l'a adopté (généralement l'AG). Une fois la modification adoptée, elle doit être portée à la connaissance de tous les membres pour leur être opposable. Le RI sera affiché dans les locaux et disponible sur le site internet de l'association.

TITRE IV – MODALITÉS D'UTILISATION DU TIERS-LIEU ET DES SERVICES

Article 9 : Accès et Horaires du Tiers-Lieu

Le siège social de Decarbon Lab est fixé au 21 rue du Moulin, 36300 Le Blanc.

L'espace de Coworking (HubLab) et les bureaux pourraient être accessibles **24h/24** pour certaines formules d'abonnement ou pour les résidents, avec un accès sécurisé.

L'accès à l'espace, y compris au Coworking, est régi par un code d'accès temporaire ou un badge. Il est **strictement interdit de communiquer les codes d'accès à un tiers**. Les utilisateurs disposant d'un badge sont responsables de vérifier la bonne fermeture des accès à leur départ.

Article 10 : Règles d'Occupation et d'Hygiène

Decarbon Lab est un espace de travail partagé. Il est demandé à tous les utilisateurs de respecter la propreté des espaces mis à disposition (parties communes, bureaux, salles de réunion) et de les laisser rangés et prêts à un prochain usage.

Tout utilisateur doit respecter le **tri sélectif des déchets**.

Toute détérioration du matériel ou dysfonctionnement des équipements doit être signalé immédiatement au gestionnaire. En cas de dégradations volontaires ou involontaires, des frais de remise en état pourront être facturés à l'utilisateur.

Article 11 : Nuisances et Interdictions

Calme et Sonorité : Étant un lieu de travail, il est impératif de respecter le calme de l'espace. Le téléphone doit être utilisé avec parcimonie et discrétion (mode vibreur activé), et le son des ordinateurs coupé (utilisation d'écouteurs obligatoire).

Fumer / Vapoter : Il est **interdit de fumer ou de vapoter** dans l'enceinte du bâtiment. Fumer est possible sur la terrasse, en jetant les mégots dans les cendriers fournis.

Alcool et Substances : Il est strictement interdit de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites, et d'introduire des boissons alcoolisées, sauf lors de manifestations et d'animations organisées par l'association.

Animaux : Seuls les **chiens guides d'aveugles ou d'assistance** sont acceptés dans les locaux.

Article 12 : Restauration et Espaces de Convivialité

Les utilisateurs peuvent apporter leur repas. Les repas doivent être pris **exclusivement dans l'espace de convivialité**.

Les utilisateurs s'engagent à nettoyer et ranger après utilisation les équipements de la kitchenette mis à disposition (tasses, couverts, micro-ondes, frigidaires). Les utilisateurs ne doivent laisser aucune nourriture dans les frigidaires en fin de journée ; les éléments considérés comme insalubres seront jetés périodiquement.

La consommation de boissons est acceptée aux postes de travail, à condition de prendre garde de ne pas mettre en péril les équipements électriques.

Article 13 : Utilisation des Services (Coworking, Salles, Imprimante)

Matériel Personnel : Decarbon Lab ne fournit pas d'ordinateurs portables. Chaque utilisateur doit amener son propre matériel et l'emporter à son départ.

Réservation : Les places en open space, le bureau privatif et la salle de réunion sont réservables selon des créneaux définis (par exemple, 2h, ½ journée, journée ou mois).

Annulation : En cas d'annulation ou de désistement, aucun remboursement n'est généralement effectué, mais un crédit peut être reporté si la demande est formulée auprès du gestionnaire.

Imprimante : Des impressions (A3/A4, N&B/couleur) sont possibles moyennant le paiement d'un forfait d'impressions souhaité.

Article 14 : Fab Lab, R&D et Prototypage

Le Fab Lab de Decarbon Lab est un espace d'expérimentation et de prototypage dédié à la recherche et au développement (R&D).

→ *L'accès au Fab Lab est conditionné à la lecture et à la signature préalable de la Décharge de Responsabilité (Annexe A).*

→ *Aucune utilisation des machines n'est autorisée sans cette formalité accomplie.*

Objectif : L'utilisation des machines et équipements est destinée exclusivement à la recherche et développement (R&D) et à la fabrication de prototypes ou de pré-séries dans le cadre des axes thématiques de l'association.

Interdiction de Production Commerciale : Il est **interdit d'utiliser les outils du Fab Lab dans une optique de sous-traitance ou de production en série à visée commerciale.**

14.1 Formation et habilitation préalable obligatoire

Avant toute utilisation d'une machine, l'utilisateur doit :

1. Avoir suivi et validé la formation spécifique à l'équipement concerné, dispensée par le FabManager ou un référent habilité ;
2. Avoir signé la Décharge de Responsabilité Fab Lab (Annexe A) du présent RI ;
3. Avoir pris connaissance de la fiche de sécurité propre à chaque machine, affichée à son poste d'utilisation.

Toute utilisation d'une machine sans habilitation préalable constitue une faute grave au sens de l'article 5 et peut entraîner l'exclusion immédiate de l'espace.

14.2 Port des Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Le port des EPI est obligatoire lorsque stipulé par la fiche machine ou le FabManager. Le tableau des EPI requis par équipement figure dans l'Annexe A. Aucune dérogation n'est admise.

14.3 Comportement dans le Fab Lab

En cas de doute sur l'utilisation d'un équipement, il est impératif de demander l'assistance du FabManager. Toutes les machines et équipements doivent être utilisés conformément aux instructions et aux règles de sécurité affichées.

L'utilisateur s'engage à :

-
-
-
-

14.4 Clause de responsabilité spécifique aux machines

⚠ Clause de responsabilité – à lire attentivement

L'utilisation des équipements et machines du Fab Lab de Decarbon Lab comporte des risques inhérents (coupures, brûlures, projections, émanations, chocs électriques, etc.).

L'utilisateur reconnaît et accepte expressément :

- Avoir reçu une formation adéquate sur l'équipement qu'il utilise et connaître les consignes de sécurité associées ;
- Être seul responsable de sa sécurité personnelle et de celle des tiers présents lors de ses manipulations, dans le respect des règles définies par Decarbon Lab ;
- Que l'association Decarbon Lab, ses dirigeants, bénévoles et salariés ne sauraient être tenus responsables des dommages corporels, matériels ou immatériels résultant de l'utilisation des équipements, sauf faute lourde ou intentionnelle de leur part prouvée ;
- Prendre en charge financièrement les dommages causés aux équipements ou aux tiers du fait de son utilisation non conforme ou imprudente des machines.

Cette clause de responsabilité est reproduite dans la Décharge de Responsabilité Fab Lab (Annexe A), dont la signature conditionne l'accès aux machines.

14.5 Consommables

Les consommables ne sont généralement pas inclus dans les tarifs de location des machines, sauf pour des tests ou de petits objets. Les utilisateurs sont invités à apporter leurs propres consommables et à en faire un usage raisonné dans une démarche éco-responsable.

Article 15 : Connexion Internet et Usage Numérique

L'association fournit un accès **Wifi/fibre**. L'utilisation est comprise dans la formule choisie.

L'utilisateur est **responsable de son code de connexion** et s'engage à utiliser le service conformément aux lois et règles en vigueur. Il est interdit d'utiliser le service à des fins illégales, y compris le téléchargement de fichiers illégaux, la diffusion de contenus violents, racistes, haineux, dégradants, pornographiques ou pédophiliques.

L'utilisateur est seul responsable de la sécurité de ses équipements (logiciels, navigateurs, anti-virus). Les dispositions en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver les données techniques de connexion pendant 12 mois.

TITRE V – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET RESPONSABILITÉS

Article 16 : Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Confidentialité : Chaque utilisateur s'engage à respecter la confidentialité des dossiers des autres utilisateurs et à ne pas émettre de critiques ou de dénigrement à l'égard du réseau ou de ses membres.

Propriété Intellectuelle (PI) : La propriété des créations réalisées au Fab Lab appartient à leurs créateurs, sauf disposition contraire. Toutefois, Decarbon Lab encourage le principe d'**innovation ouverte et partagée**. Les utilisateurs sont encouragés à documenter leurs projets pour permettre l'échange de connaissances. L'association ne sera en aucun cas responsable de protéger les intérêts de ses membres ou de gérer la PI.

Article 17 : Assurances et Responsabilités

Chacun est **responsable de ses actes et de son matériel**. L'utilisateur devra répondre des éventuels dommages de son fait.

Chaque utilisateur doit être en mesure de justifier d'une **assurance de responsabilité civile (RC)** pour couvrir ses activités au sein de l'espace.

Decarbon Lab (l'association) **ne pourra être tenue responsable** en cas de perte, de vol ou de dégâts sur le matériel des utilisateurs. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

TITRE VI – DISPOSITIONS FINALES

Article 18 : Entrée en Vigueur

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur après son adoption par l'Assemblée Générale. Il est mis à disposition des membres dans les locaux et sur le site internet de l'association. Toute révision ultérieure sera portée à la connaissance des membres selon les modalités prévues à l'article 8.

ANNEXE A

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – FAB LAB DECARBON LAB

À signer avant toute première utilisation des machines

1. IDENTITÉ DE L'UTILISATEUR

Nom et Prénom :	
Structure / Organisation :	
Adresse e-mail :	
Téléphone :	

Qualité (cocher) :

- Membre de l'association Utilisateur occasionnel Résident / abonné

2. ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ET EPI REQUIS

L'utilisateur déclare avoir reçu une formation sur les équipements cochés ci-dessous et s'engage à porter les EPI correspondants :

Équipement / Machine	EPI obligatoires	Principaux risques
Découpe laser	Lunettes de protection, gants, masque FFP2 si nécessaire	Brûlures, émanations, incendie
Imprimante 3D (FDM)	Gants fins, lunettes (retraits pièces)	Brûlures (buse), émanations plastiques
Fraiseuse CNC	Lunettes, gants, casque anti-bruit, chaussures fermées	Projections, vibrations, coupures
Outils manuels (scie, perceuse...)	Lunettes, gants résistants, chaussures de sécurité	Coupures, projections, chocs
Électronique / soudure	Lunettes, ventilation, gants fins	Brûlures, émanations flux de soudure
Autre équipement (à préciser)	Selon instructions du FabManager	À évaluer avec le FabManager

En cochant la case ci-dessous, l'utilisateur confirme avoir été formé aux équipements qu'il souhaite utiliser et s'engage à porter les EPI requis à chaque session :

- Je confirme avoir reçu les formations nécessaires et m'engage à utiliser les EPI requis.**

3. ENGAGEMENT ET CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Decarbon Lab et, en particulier, de l'article 14 relatif au Fab Lab, et reconnais expressément :

1. Avoir reçu une formation adéquate sur chaque équipement que je suis autorisé(e) à utiliser, telle que dispensée par le FabManager ou un référent habilité de Decarbon Lab ;
2. Être pleinement conscient(e) des risques inhérents à l'utilisation des machines du Fab Lab (coupures, brûlures, projections, émanations, chocs mécaniques ou électriques, etc.) ;



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Protection des données personnelles — Conformité RGPD

En vigueur au 16 mars 2026

L'association Décarbon Lab (ci-après « l'Association ») accorde une importance particulière à la protection des données à caractère personnel de ses membres, utilisateurs de ses espaces et visiteurs de son site internet. La présente politique de confidentialité a pour objet d'exposer, de manière transparente et accessible, la façon dont l'Association collecte, utilise, conserve et protège les données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (loi Informatique et Libertés).

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités de l'Association, notamment : la gestion des adhésions et des membres, la location de ses espaces de coworking et de ses salles de réunion (La Manufacture, L'Atelier, La Filerie), l'organisation d'événements professionnels, la navigation sur le site www.decarbonlab.fr et les communications associées.

1. Responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est :

Association : Décarbon Lab
Forme juridique : Association régie par la loi du 1er juillet 1901
RNA : W361004524
SIRET : 944 916 196 00016
Siège social : 21, rue du Moulin – 36300 LE BLANC
Représentant : Véronique Faurie, Coordinatrice
Contact délégué : contact@decarbonlab.fr
Téléphone : 06 03 75 65 38

L'Association n'a pas désigné de Délégué à la Protection des Données (DPO) à titre obligatoire, ses traitements n'entrant pas dans les catégories visées à l'article 37 du RGPD. Toute question relative à la protection des données peut néanmoins être adressée à : contact@decarbonlab.fr.

2. Données collectées et finalités des traitements

L'Association traite des données personnelles dans le cadre de ses différentes activités. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des traitements mis en œuvre, leurs finalités, leurs bases légales et leurs durées de conservation.

Traitement / Activité	Données collectées	Base légale (RGPD art. 6)	Durée de conservation
Gestion des adhésions (membres : Pelotonneurs, Trameurs, Ourdisseurs, Étireurs, Bienfaiteurs)	Nom, prénom, qualité, organisme, e-mail, téléphone, catégorie d'adhérent, montant de cotisation, mode et date de paiement	Exécution du contrat d'adhésion (art. 6.1.b) + Obligation légale — comptabilité (art. 6.1.c)	Durée de l'adhésion + 5 ans (obligations comptables)
Location de l'espace de coworking (adhérents uniquement)	Identité, formule choisie (longue durée / flexible / à la carte), créneaux d'utilisation, données de facturation	Exécution du contrat (art. 6.1.b) + Obligation légale (art. 6.1.c)	Durée du contrat + 5 ans
Réservation et location des salles de réunion (La Manufacture, L'Atelier, La Filerie)	Identité, organisme, e-mail, téléphone, créneau réservé, nombre de participants, tarif applicable (adhérent / non-adhérent), données de facturation	Exécution du contrat (art. 6.1.b) + Obligation légale (art. 6.1.c)	5 ans à compter de la prestation
Organisation d'événements professionnels sur mesure	Identité, organisme, e-mail, téléphone, besoins exprimés, devis, données de facturation	Exécution du contrat (art. 6.1.b) + Intérêt légitime — suivi commercial (art. 6.1.f)	5 ans à compter de la prestation
Formulaire de contact du site www.decarbonlab.fr	Nom, prénom, e-mail, téléphone (optionnel), message	Intérêt légitime — réponse à une demande (art. 6.1.f)	3 ans à compter du dernier contact
Newsletter et communications associatives	Adresse e-mail, prénom	Consentement (art. 6.1.a)	Jusqu'au retrait du consentement ou 3 ans sans ouverture
Accès sécurisé 24h/24 à l'espace de coworking	Identité du membre, badge ou code d'accès, historique des accès	Exécution du contrat (art. 6.1.b) + Intérêt légitime — sécurité des locaux (art. 6.1.f)	1 an glissant
Statistiques de navigation sur le site (cookies analytics)	Adresse IP anonymisée, pages visitées, durée de visite, navigateur	Consentement (art. 6.1.a)	13 mois maximum

3. Cohérence avec le règlement intérieur et les conditions générales de vente

La présente politique de confidentialité est établie en cohérence avec les documents contractuels de l'Association :

3.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'Association précise les droits et obligations des membres. Dans ce cadre, les données collectées lors de l'adhésion servent exclusivement à la gestion de la relation associative : envoi de convocations aux assemblées générales, information sur les activités, gestion des accès aux espaces. Aucune donnée n'est utilisée à des fins commerciales pour le compte de tiers.

Les membres reconnaissent, lors de leur adhésion, avoir pris connaissance de la présente politique de confidentialité et y consentent expressément s'agissant des traitements reposant sur le consentement.

3.2 Conditions générales de vente — Location de salles et coworking

Les données collectées dans le cadre des CGV (réservation de salles La Manufacture, L'Atelier, La Filerie ; formules de coworking longue durée, flexibles et à la carte) sont traitées aux fins exclusives de l'exécution de la prestation, de la facturation et du suivi administratif. Elles ne sont ni revendues ni cédées à des tiers à des fins commerciales.

Les données de facturation sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations comptables légales (Code de commerce, art. L. 123-22). Les documents contractuels (devis, bons de réservation, factures) constituent des pièces justificatives dont la conservation est obligatoire.

4. Destinataires des données

Les données personnelles collectées par l'Association sont accessibles uniquement aux personnes habilitées en interne (coordinatrice, membres du bureau) dans le strict cadre de leurs attributions.

Elles peuvent être transmises, dans la limite du nécessaire, aux catégories de destinataires suivantes :

- Prestataires techniques (hébergeur du site IONOS SARL, outils de gestion des réservations et de la newsletters) — liés par des contrats de sous-traitance conformes à l'article 28 du RGPD
- Expert-comptable et commissaire aux comptes de l'Association — dans le cadre des obligations légales
- Autorités administratives ou judiciaires — sur réquisition légale uniquement

En aucun cas les données personnelles ne sont vendues, louées ou cédées à des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.

Tous les prestataires auxquels l'Association fait appel sont établis au sein de l'Union européenne. Aucun transfert de données vers un pays tiers hors UE/EEE n'est effectué.

5. Sécurité des données

L'Association met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles, et notamment :

- Accès aux données restreint aux seules personnes habilitées, avec des identifiants individuels
- Hébergement du site sur des serveurs sécurisés (IONOS SARL) disposant de protections contre les intrusions
- Connexion au site en protocole HTTPS (chiffrement des échanges)
- Sauvegarde régulière des données
- Procédure interne de réaction en cas de violation de données (notification à la CNIL dans les 72 heures si nécessaire, conformément à l'article 33 du RGPD)

Malgré ces précautions, aucun système de transmission ou de stockage de données ne peut garantir une sécurité absolue. En cas de violation susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, vous en serez informé dans les meilleurs délais.

6. Vos droits et comment les exercer

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

Droit d'accès (art. 15 RGPD) : obtenir la confirmation que des données vous concernant sont traitées et en recevoir une copie.

Droit de rectification (art. 16 RGPD) : faire corriger des données inexactes, incomplètes ou obsolètes.

Droit à l'effacement (art. 17 RGPD) : demander la suppression de vos données lorsque les conditions légales sont réunies.

Droit à la limitation (art. 18 RGPD) : suspendre temporairement le traitement de vos données dans certaines circonstances.

Droit à la portabilité (art. 20 RGPD) : recevoir vos données dans un format structuré, lisible par machine, afin de les transmettre à un autre responsable.

Droit d'opposition (art. 21 RGPD) : vous opposer à tout moment au traitement fondé sur l'intérêt légitime ou à des fins de prospection.

Droit de retrait du consentement (art. 7 RGPD) : retirer à tout moment votre consentement pour les traitements qui en dépendent (newsletter, cookies analytics), sans que cela ne remette en cause la licéité des traitements antérieurs.

Droit de définir des directives post-mortem : formuler des instructions relatives au sort de vos données après votre décès (loi Informatique et Libertés, art. 85).

6.1 Modalités d'exercice

Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez adresser votre demande :

- Par courrier électronique : contact@decarbonlab.fr (objet : « Exercice de droits RGPD »)
- Par courrier postal : Décarbon Lab – 21, rue du Moulin – 36300 LE BLANC

Votre demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Ce délai peut être prolongé de deux mois en cas de demande complexe ou multiple ; vous en serez informé dans le mois suivant votre demande. Afin de vérifier votre identité, il pourra vous être demandé de fournir une copie d'une pièce justificative.

6.2 Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez que le traitement de vos données personnelles ne respecte pas la réglementation en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

CNIL — Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Site web : www.cnil.fr

Adresse : 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Téléphone : 01 53 73 22 22

7. Politique en matière de cookies

7.1 Qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier texte déposé sur votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone) lors de la visite d'un site internet. Il permet au site de mémoriser des informations relatives à votre navigation.

7.2 Cookies utilisés sur www.decarbonlab.fr

Type de cookie	Finalité	Consentement requis	Durée
Cookies strictement nécessaires	Bon fonctionnement du site (session, sécurité, préférences de navigation)	Non	Session
Cookies de mesure d'audience (analytics)	Analyse du trafic et des comportements des visiteurs (pages vues, durée, provenance)	Oui	13 mois max.
Cookies de préférences	Mémorisation des choix de l'utilisateur (langue, affichage)	Oui	12 mois

7.3 Gestion de vos préférences

Lors de votre première visite sur le site, un bandeau de gestion des cookies vous est présenté. Vous pouvez y paramétrer vos choix de manière granulaire. Vous pouvez également modifier ces

préférences à tout moment en cliquant sur le lien « Gestion des cookies » disponible en bas de chaque page du site.

Il vous est par ailleurs possible de paramétrer votre navigateur pour refuser les cookies. Les démarches varient selon le navigateur utilisé (consultez la rubrique « Aide » de votre navigateur). Notez que la désactivation de certains cookies peut affecter le bon fonctionnement du site.

8. Protection des données des mineurs

Les services proposés par l'Association sont destinés à des professionnels et à des personnes majeures. L'Association ne collecte pas sciemment de données personnelles concernant des mineurs de moins de 16 ans. Si vous êtes mineur, nous vous invitons à ne pas utiliser notre site ni à nous communiquer vos données sans l'accord de vos représentants légaux.

Si l'Association était amenée à prendre connaissance qu'elle a collecté par inadvertance des données relatives à un mineur, elle s'engage à les supprimer dans les plus brefs délais.

9. Mise à jour de la politique de confidentialité

L'Association se réserve le droit de modifier la présente politique de confidentialité à tout moment, notamment afin de la mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires, ou pour tenir compte de nouvelles pratiques de traitement de données. Toute modification substantielle vous sera notifiée par les canaux habituels de communication de l'Association (e-mail aux membres, information sur le site).

La version en vigueur est celle accessible à tout moment sur le site www.decarbonlab.fr. Nous vous encourageons à la consulter régulièrement.

Dernière mise à jour : 16 mars 2026.